

Rapport annuel

Etablissements de Bellechasse

—
2017



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de la sécurité et de la justice DSJ
Sicherheits- und Justizdirektion SJD



Sommaire

1	Organes des Etablissements de Bellechasse	4
1.1	Commission administrative	4
1.1.1	Membres de la commission administrative 2017	4
1.1.2	Message de M. Maurice Ropraz, président de la commission administrative	5
1.1.3	Message de M. J. Bourgknecht, président de la sous-commission économique	6
1.1.4	Message de M. A. Urwyler, président de la sous-commission pénitentiaire	7
1.2	Direction des Etablissements de Bellechasse	7
1.2.1	Membres de la direction	7
1.2.2	Message de M. F. Walter, directeur	7
1.2.3	Organigramme	9
2	Détails	10
2.1	Détenus	10
2.1.1	Effectif des détenus au 31 décembre	10
2.1.2	Confessions au 31 décembre 2017 et âge moyen 2017	10
2.1.3	Journées de détention par maison	10
2.1.4	Taux d'occupation par maison	11
2.1.5	Répartition des journées de détention par canton	11
2.1.6	Nombre des entrées par canton	11
2.1.7	Durée de la peine	12
2.1.8	Evolution des peines inférieures à un mois	12
2.1.9	Sanctions disciplinaires et tests d'urine	12
2.1.10	Provenance des entrées 2017	13
2.1.11	Service médical	13
2.1.12	Sorties des détenus	13
2.2	Personnel	13
2.2.1	Nombre EPT	13
2.2.2	Fluctuations (sans les apprentis)	14
2.2.3	Age moyen	14
2.2.4	Répartition hommes / femmes	14
2.2.5	Temps partiel	14
2.2.6	Durée moyenne de service	14
2.2.7	Retraites	14
2.2.8	Diplômes	14
2.2.9	Absentéisme moyen	14

2.3	Agriculture	14
2.3.1	Production végétale	14
2.3.2	Production animale	15
2.3.3	Cultures maraîchères	15
2.3.4	Resocialisation	15
2.3.5	Avenir	15
2.4	Finances	16
2.4.1	Compte de résultats	16
2.4.2	Compte des investissements	16
2.5	Sécurité et constructions	17
2.5.1	Secteur sécurité	17
2.5.2	Secteur constructions	18
2.5.3	Principaux travaux de construction et projets exécutés ou en cours ou à exécuter	19
2.5.4	Activités des ateliers internes sécurisés BC et EAP	20
2.5.5	Activités diverses	21
2.6	Message de l'Aumônerie des EB par M. Joël Biemann (M. A. Batbout, A. Hess)	21
3	Départ à la retraite de Monsieur Paul-André Morandi, directeur adjoint	23
4	Remerciements	26



1 Organes des Etablissements de Bellechasse

1.1 Commission administrative

1.1.1 Membres de la commission administrative 2017

Président	Maurice Ropraz , conseiller d'Etat, Directeur de la sécurité et de la justice, Sorens	2017
Membres	Dr Adrian Urwyler , juge cantonal, président de la sous-commission pénitentiaire, Fribourg	2016
	Jean Bourgknecht , ancien député, ancien vice-syndic de Fribourg, président de la sous-commission économique, Fribourg	2004
	Katharina Thalmann-Bolz , conseillère communale et députée, Morat	2007
	Gabrielle Bourguet , députée, Granges-Veveyse	2008
	Violaine Cotting , députée, vice-syndique, Belmont-Broye	2008
	Antoinette Romanens , assistante sociale, ancienne députée, Bossonnens	2008
	Pierre-Yves Volery , agent de détention, Granges-de-Vesin	2014
	Peter Hurni , agriculteur, Fräschels	2012
Secrétaire	Mélanie Maillard , conseillère juridique à la DSJ	2014



1.1.2 Message de M. Maurice Ropraz, président de la commission administrative

Au moment d'écrire ces lignes introductives et de faire le bilan de cette première et « dernière » année à la présidence de la Commission administrative des Etablissements de Bellechasse, l'expression qui s'impose à moi comme une évidence est : « Que de travail accompli ! »

Que de travail accompli au quotidien, d'abord, par toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs, dans l'accomplissement d'une mission rendue année après année plus difficile par l'évolution de la population carcérale. Et qui plus est dans un contexte de sous-dotation en personnel qui a été clairement identifié et documenté dans les deux rapports réalisés par la société Triaspect. Fort heureusement, sur la base de ces rapports, et tenant également compte du manque d'effectif très préoccupant au sein de la Prison centrale (PC), le Conseil d'Etat a décidé, en séance du 11 décembre 2017, d'octroyer au domaine pénitentiaire 8,5 EPT au titre de la situation d'urgence sur le budget 2018. Trois de ces EPT sont attribués au site de Bellechasse, ce qui contribuera déjà à alléger la pression sur le personnel. A chacune et chacun, j'adresse mes vifs remerciements.

Pour de nombreux collaborateurs et collaboratrices, cette année 2017 aura également été marquée par un engagement supplémentaire, intense, au sein des différents groupes de travail du projet de mise en œuvre de la réunion des EB et de la PC au sein d'une nouvelle entité unique, l'Etablissement de détention fribourgeois (EDFR). C'est à leur travail considérable, à celui des membres de la direction et du personnel de la PC, que l'on doit la prouesse de disposer au 1^{er} janvier 2018 d'une nouvelle structure bien organisée et efficace, qui apportera plus de cohérence, mais aussi de flexibilité, dans la gestion des cas. Le projet d'agrandissement du site de Bellechasse constitue à ce sujet la prochaine étape majeure sur le chemin d'une prise en charge optimale des différentes catégories de détenus.

En raison de l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018 de la nouvelle loi sur l'exécution des peines et des mesures, la Commission administrative (CA) des EB a connu son ultime séance le 20 novembre 2017. C'était également, pour plusieurs membres qui ne poursuivront pas au sein de la commission administrative de l'EDFR, la fin de leur grand engagement au service du domaine pénitentiaire fribourgeois. Qu'il me soit permis de leur dire individuellement notre profonde gratitude.

M. Jean Bourgknecht, entré à la CA en 2004, en a été le doyen de fonction et a à ce titre siégé sous la présidence de trois conseillers d'Etat successifs. Il les a tous trois marqués par l'étendue de ses connaissances et par ses avis ciselés, à la fois condensés et profonds, sur tous les thèmes que la CA a pu être amenée à traiter.

Mme Gabrielle Bourguet a passé ses dix années d'engagement à plaider les intérêts de Bellechasse dans son important réseau, politique notamment, et à faire redescendre vers Bellechasse les débats politiques à son sujet. Eprise des réflexions stratégiques à long terme, elle a aussi accordé une attention toute particulière au dossier spécifique des alpages, qui occupe une place singulière dans la constellation de Bellechasse.

De par ses compétences professionnelles et son engagement politique, Mme Antoinette Romanens a été, elle aussi durant dix ans, la conscience sociale de la commission. Sans être pour autant leur porte-parole, et en pleine conscience des missions dévolues à Bellechasse, elle a parfaitement su comprendre et défendre les intérêts des détenus, dans l'optique à plus long terme de leur réinsertion.

Depuis 2012, M. Peter Hurni, a assumé avec conviction et intelligence sa fonction de représentant de l'agriculture. Homme de terrain, il a mis ses vastes connaissances au service du développement de l'exploitation, tout en marquant par son pragmatisme, par sa recherche constante de solutions concrètes, l'ensemble des dossiers portés devant la CA.

A toutes et tous, j'adresse mes chaleureux remerciements et le témoignage de ma vive reconnaissance.

Je ne saurais conclure ce message sans adresser mes remerciements et ceux de la CA à M. Paul-André Morandi, qui profitera dès février 2018 d'une retraite bien méritée. Entré au service des EB en 1989, chef technique et membre de la direction, M. Morandi a d'abord assumé la responsabilité de la planification, de la conduite et de la surveillance des travaux d'entretien, de transformations et des nouvelles constructions. Dès 1993, en tant qu'adjoint du directeur puis de vice-directeur, il a fonctionné comme responsable pour les constructions et les projets. En 2009, il a repris en outre la responsabilité de la sécurité, devenant par ailleurs dès le 1^{er} septembre 2010 directeur-adjoint, puis assumant la direction ad intérim durant quelques mois en 2012. Mémoire vivante des EB, unanimement apprécié par

les collaboratrices et collaborateurs, M. Morandi aura marqué l'institution d'une empreinte durable que nous n'oublierons pas de sitôt.

Enfin, je veux adresser les sincères remerciements de la commission administrative à l'ensemble des

personnes qui font Bellechasse, de l'équipe directionnelle efficacement menée par M. Franz Walter aux agents de détention, en passant par le personnel médical, socio-éducatif et administratif.

1.1.3 Message de M. J. Bourgknecht, président de la sous-commission économique

La sous-commission économique s'est réunie à quatre reprises en 2017.

Conformément au mandat qu'elle a reçu, elle a procédé à l'analyse du budget, des comptes, de l'ensemble des questions financières, économiques et agricoles afin de les soumettre pour décisions à l'ensemble de la commission administrative. Elle a également traité de l'évolution des travaux en cours liés en particulier à l'entretien des différents bâtiments appartenant aux Etablissements et à la mise en place d'un nouveau concept de sécurité.

Sans vouloir expliciter ces différents objets qui sont détaillés dans la suite du présent rapport, il convient de relever la qualité de la gestion qui se concrétise notamment par la maîtrise du budget, cela malgré les difficultés liées à l'estimation de certains postes tributaires d'éléments extérieurs, par exemple dans le secteur agricole dont les résultats dépendent fortement des conditions météorologiques.

La sous-commission souligne également les efforts constants déployés par la direction et le personnel en vue de remplir au mieux la mission de réinsertion qui est assignée aux Etablissements, en assurant l'occupation et la formation des détenus. C'est ainsi par exemple que les responsables de l'agriculture réussissent à assurer une qualité optimale de l'exploitation et des alpages, en ayant soin d'y intégrer la notion de développement durable. Ce secteur d'activité joue, et il est important de le rappeler, un rôle clé dans le cadre de cette mission de réinsertion. De même, toujours dans le cadre de cette philosophie de resocialisation permettant de faciliter le retour dans

la vie professionnelle, les précieux travaux d'artisanat réalisés notamment dans le cadre de l'entretien, voire de la construction des bâtiments, permettent aux détenus de se sentir valorisés.

La question de l'importance de pouvoir disposer d'un effectif suffisant qui permette au personnel d'accomplir dans des conditions optimales la mission qui lui est confiée a à nouveau été évoquée à plusieurs reprises, notamment en lien avec le profil toujours plus difficile d'une partie des détenus. La sous-commission espère vivement que les réflexions en cours permettront de trouver, dans le cadre de la nouvelle organisation pénitentiaire, le nombre d'EPT correspondant aux exigences de sécurité tant du personnel que de la population.

L'année 2017 marque la fin de la période de fonction des membres de la commission administrative actuelle. La sous-commission, dont je tiens à remercier tous les membres pour leur engagement, exprime sa reconnaissance et sa gratitude à l'ensemble de la direction des Etablissements ainsi qu'à la Direction de la sécurité et de la justice pour la fructueuse collaboration et le climat de confiance qui ont prévalu durant cette période. Elle remercie également l'ensemble du personnel pour la qualité et la rigueur du travail fourni dans l'accomplissement d'une tâche particulièrement exigeante et délicate. Elle souhaite enfin une longue et heureuse retraite à M. Paul-André Morandi, directeur-adjoint, avec lequel elle a eu le plaisir de collaborer durant de nombreuses années.

1.1.4 Message de M. A. Urwyler, président de la sous-commission pénitentiaire

La sous-commission pénitentiaire s'est réunie à quatre reprises au cours de l'année écoulée. Elle a répondu à la demande d'audience de 18 détenus. La sous-commission a également rencontré la commission du personnel pour un échange de vues.

Dans le cadre de son activité, la sous-commission a pu obtenir une vue d'ensemble représentative de la situation des Etablissements de Bellechasse.

De manière générale, les détenus décrivent les conditions de vie et de détention au sein des EPB comme étant bonnes et correctes. Il n'y a pas eu de plaintes notables. Les problèmes des détenus sont régulièrement liés à leur situation de vie personnelle et impliquent souvent le traitement de leurs problèmes de santé, des frais de téléphone et des visites. Des suggestions d'amélioration ponctuelles ont été reçues positivement par la direction et mises en œuvre dans la mesure du possible. Les détenus ont loué les qualités humaines et le comportement respectueux du personnel de l'établissement.

La sous-commission pénitentiaire a constaté que les établissements de Bellechasse ont été gérés avec

compétence en 2017 également. Comme cela a déjà été souligné précédemment, la sous-commission pénitentiaire considère que le nombre d'agents est trop limité pour faire face aux défis accrus du système pénitentiaire et pour assumer la resocialisation qui en est la mission primaire. La tendance sans cesse croissante du nombre de détenus frappés de troubles psychiques persiste. La réintroduction des courtes peines d'emprisonnement au 01.01.2018 augmentera encore le nombre de peines à purger et l'effort accru qui en résultera dans le domaine des entrées / sorties et constituera un défi pour Bellechasse et le personnel.

La sous-commission salue donc les trois postes supplémentaires pour l'année 2018 approuvés par le Conseil d'Etat en vue de l'entrée en vigueur du nouveau Code pénal.

La sous-commission souhaite remercier la direction et tous les employés des établissements de Bellechasse pour le bon travail qu'ils ont accompli en 2017 dans l'intérêt de notre société.

1.2 Direction des Etablissements de Bellechasse

1.2.1 Membres de la direction

Franz Walter , directeur, Pensier	2012
Paul-André Morandi , directeur adjoint, Cressier	1989
Yves Curdy , chef de division, Fribourg	2009
Martin Hertach , chef de division, Galmiz	1992
Roger Crottaz , chef de division, Villars-Bramard	2016

1.2.2 Message de M. F. Walter, directeur

Vous tenez entre vos mains le dernier rapport annuel des Etablissements de Bellechasse. Cela peut sembler dramatique maintenant mais il n'y a pas de raison de s'inquiéter. Après 119 ans, la forme juridique des Etablissements de Bellechasse est mise à jour. Le statut de société de droit public indépendante est maintenu, sous le nouveau titre «Etablissement de détention fribourgeois» (EDFR), nous sommes maintenant également responsables du fonctionnement de la prison centrale de la basse ville de Fribourg. Nous allons cependant et surtout maintenir les valeurs et les attitudes des Etablissements de Bellechasse c'est-à-dire un respect

fondamental et une attitude constructive envers les détenus qui ont fait des erreurs dans leur vie. Nous sécurisons, surveillons et sanctionnons, mais aux détenus qui sont coopératifs nous offrons une chance de réintégrer la société.

Nous relevons ces défis avec une équipe de direction rajeunie et motivée. M. Andreas Bürgin, spécialiste de la gestion, s'occupe pour la première fois exclusivement de la division sécurité. La division des ateliers et construction sera gérée dès mars 2018 par M. Fabian Seelmann. Nouveau également dans l'équipe de la direction et jusqu'à fin janvier 2018, M. Guido Sturny, chef expérimenté de longue date de la

prison centrale. M. Morandi, directeur adjoint, nous quitte à fin janvier 2018, après 28 années de service. Nous profitons de l'occasion de le remercier pour ses efforts.

Tant dans la préparation que durant la mise en œuvre de toutes ces innovations, nous avons pu compter sur des chefs de projet dévoués et le soutien actif de la Direction de la sécurité et de la justice à Fribourg.

Cependant, le facteur clé du succès est et reste notre personnel sur le terrain. Je voudrais vous dédier mes remerciements particuliers. Nous continuerons à maintenir un dialogue et un échange constructif-critique entre les différents niveaux hiérarchiques et nous continuerons à optimiser autant que possible l'activité opérationnelle.

A ce propos, nous ne nous sentons pas toujours compris par le monde politique. Nous souffrons d'un grave manque de ressources. Les risques pour le personnel et le public augmentent chaque année. En plus de la transmission de maladies infectieuses et

d'attaques violentes au sein de la population carcérale et envers le personnel, nous sommes de plus en plus confrontés au problème de la radicalisation des jeunes musulmans. Jusqu'à présent, cela ne semblait pas inquiéter quelqu'un d'extérieur à l'Etablissement, conformément à l'adage : « Il n'est encore rien arrivé de grave, donc cela peut continuer ainsi. ».

Heureusement, trois postes supplémentaires pour le site de Bellechasse nous ont été octroyés, ce qui réduit un peu la pression sur le personnel mais qui est encore loin des ressources nécessaires requises. Nous espérons sincèrement que nos appels légitimes, soutenus par une analyse externe, seront entendus et que le personnel pourra être soulagé dans son travail quotidien par des postes supplémentaires.

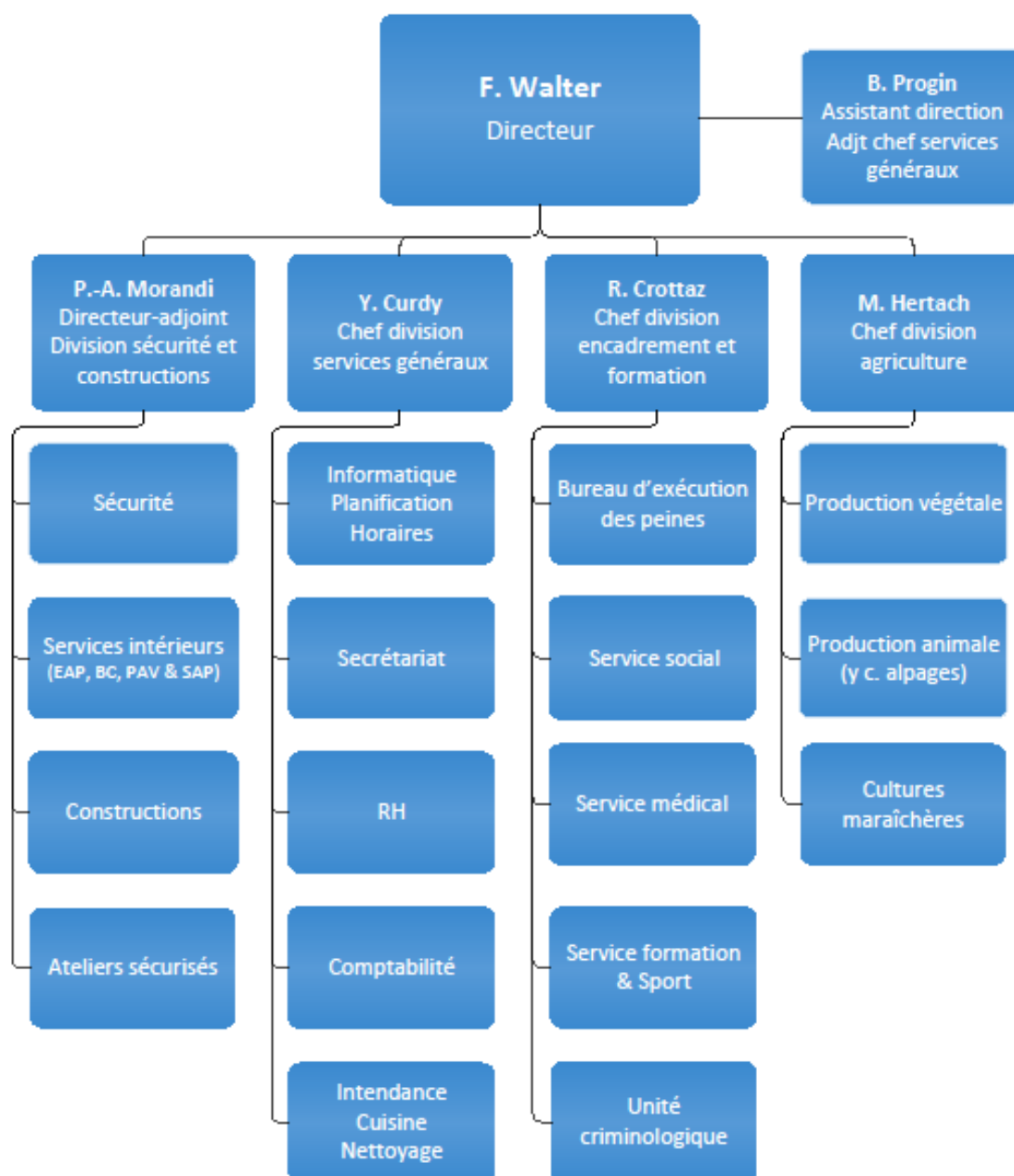
Merci pour votre soutien constructif et critique des Etablissements de Bellechasse.

Tous ensemble, il nous sera possible de poursuivre avec succès, sous une nouvelle forme juridique, une tradition plus que centenaire.



1.2.3 Organigramme

Situation au 31.12.2017



2 Détails

2.1 Détenus

2.1.1 Effectif des détenus au 31 décembre

a)	Détenus en exécution placés par	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2014
	FRIBOURG	57	59	45	45
	VAUD	45	37	43	34
	VALAIS	1	4	3	2
	NEUCHÂTEL	15	12	16	23
	GENÈVE	9	7	13	18
	JURA	7	6	4	4
	TESSIN	1	1	1	1
	autres	2	4	7	14
b)	Exécution anticipée de sanction pénale				
	FRIBOURG	35	39	38	25
	autres cantons	14	21	19	21
c)	Mesures pénales (art. 59, 60 et 64 CP)	7	3	5	3
d)	Placement à des fins d'assistance (art. 426 CCS)				
	FRIBOURG	-	1	-	1
	autres cantons	-	-	-	-
Total		193	194	194	191

2.1.2 Confessions au 31 décembre 2017 et âge moyen 2017

Au 31 décembre 2017, les Etablissements de Bellechasse comptaient 102 détenus de confession chrétienne (soit 52.9%), 67 détenus de confession musulmane (soit 34.7%), 21 détenus sans confession ou de confession inconnue (soit 10.9%) et 3 détenus d'une autre confession (soit 1.5%).

L'âge moyen des 359 détenus entrés aux EB en 2017 est de 36.13 ans.

2.1.3 Journées de détention par maison

Journées - occupation par maison 2017

	Suisse	Etrangers	% Etrangers	Total
Bâtiment cellulaire	7'469	27'713	78.77%	35'182
Exécution anticipée de peine	2'835	11'652	80.43%	14'487
Pavillon	4'739	9'765	67.33%	14'504
Sapinière	1'775	5'262	74.78%	7'037
Total	16'818	54'392	76.38%	71'210

Journées - occupation par maison 2016 / 2015 / 2014 / 2013

	Suisse	Etrangers	% Etrangers	Total
Total 2016	16'191	55'026	82%	71'217
Total 2015	12'787	58'399	82%	71'186
Total 2014	13'913	57'582	80%	71'495
Total 2013	13'959	57'008	80%	70'967

2.1.4 Taux d'occupation par maison

Taux moyen	Bâtiment	2017	2016	2015	2014
	Exécution anticipée de peine	100%	100%	99%	100%
	Bâtiment cellulaire	95%	94%	95%	95%
	Pavillon	100%	100%	99%	100%
	Sapinière	90%	90%	94%	95%
Total	Bellechasse	97%	97%	96%	97%

2.1.5 Répartition des journées de détention par canton

	2017	2016	2015	2014	2013
FR	53%	49%	39%	42%	36%
NE	7%	10%	14%	17%	15%
VD	26%	25%	26%	20%	26%
GE	3%	5%	9%	8%	14%
TI	1%	0%	1%	1%	1%
VS	3%	2%	2%	3%	3%
JU	4%	5%	4%	4%	2%
divers	3%	4%	5%	5%	3%

2.1.6 Nombre des entrées par canton

	2017	2016	2015	2014	2013
FR	202°	208*	182	156	151
NE	21	29	46	54	66
VD	106	83	93	78	91
GE	13	8	14	19	23
TI	-	-	-	1	1
VS	4	4	4	2	9
JU	4	9	9	12	8
divers	9	9	10	29	17
Total	359	350	358	351	366

* parmi lesquelles 102 entrées suite à arrestation ; ° parmi lesquelles 105 entrées suite à arrestation.

2.1.7 Durée de la peine

	2017		2016		2015	
jusqu'à 6 mois (inclus)	198	55.2%	183	52.3%	109	30.4%
de 6 à 12 mois	41	11.4%	53	15.1%	75	20.9%
de 1 à 2 ans	24	6.7%	18	5.2%	41	11.4%
de 2 à 3 ans	14	3.9%	11	3.1%	18	5%
de 3 à 4 ans	5	1.4%	9	2.6%	21	5.8%
de 4 à 5 ans	3	0.8%	5	1.4%	5	1.4%
de 5 ans et plus	4	1.1%	-	0%	16	4.5%
Exécutions anticipées + mesures (durée non connue)	70	19.5%	71	20.3%	73	20.4%
Total	359		350		358	

2.1.8 Evolution des peines inférieures à un mois

	2017		2016		2015		2014	
Durées de séjour inférieures à 1 mois	67	18.6%	40	11.4%	33	9.2%	27	7.7%

2.1.9 Sanctions disciplinaires et tests d'urine

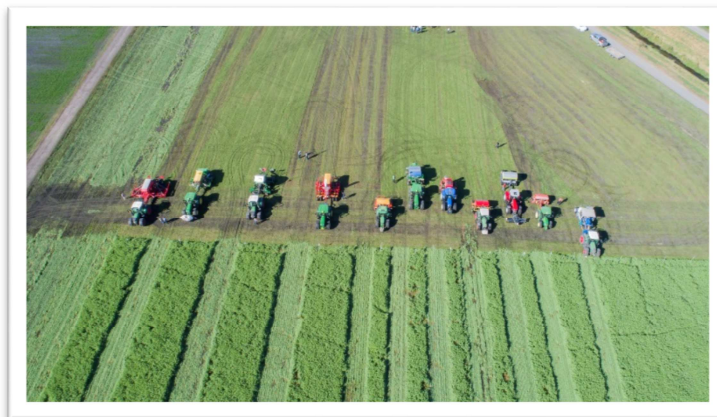
Infractions, tests d'urine, sanctions

2017								
	Téléphones portables	Stupéfiants	Nombre prises d'urine	% Tests positifs sur 390 prises d'urine	Total de jours de cellule forte	Sanctions prononcées	Nombres d'amendes	Amendes en Fr.
Total	15	131	390	37.9%	328	497	111	6'178.50



2.1.10 Provenance des entrées 2017

Suisse	65
Europe de l'ouest	60
Europe de l'est	93
Afrique du nord	38
Afrique subsaharienne	77
Asie	18
Divers	8
TOTAL	359



2.1.11 Service médical

Consultations	2017	2016	2015	2014
Médecins des EB	813	875	950	1'122
Psychiatres/Psychologues/Infirmier en psychiatrie dès 2016	1'214 (572/317/325)	1'434 (484/599/351)	1'242 (693/549)	1'221 (595/626)
Dentiste	245	229	256	362
Physiothérapeute	540	375	291	337
Hospitalisations	13	19	18	26
Transports médicaux	127	153	157	232

2.1.12 Sorties des détenus

	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011
Conduites (nbre)	29	40	34	20	68	65	49
Permissions (nbre)	38	36	74	55	133	146	179
Congés (nbre)	221	142	141	130	240	278	280

2.2 Personnel

2.2.1 Nombre EPT

collaborateurs/trices : 130.99 EPT

4 apprentis/es dans l'administration et 1 stagiaire MPC

2 stagiaires HES au service social

3 civilistes (1 à l'agriculture, 2 à l'accueil)

1 stagiaire universitaire (administration)

Formateurs extérieurs (hors EPT)

3 collaborateurs/trices pour le programme Fep (Formation en prison) : 1.6 poste

Assistance spirituelle (hors EPT)

1 aumônier catholique

1 aumônier protestant

1 imam

2.2.2 Fluctuations (sans les apprentis)

14 arrivées et 11 départs (dont 6 départs en retraite)

2.2.3 Age moyen

47.24 ans

2.2.4 Répartition hommes / femmes

116 hommes et 24 femmes

2.2.5 Temps partiel

28 collaborateurs/trices en CDI

2.2.6 Durée moyenne de service

9.79 années

2.2.7 Retraites

Départs en retraite en 2017 :

- Benninger Fredi
- Bertschy Franz
- Duding Arnold
- Guignard Roland, pré-retraite
- Haas Jean
- Pasquier Jean-Michel



2.2.8 Diplômes

Diplômes d'agent de détention en 2017 :

- Baumann Erich
- Grandjean Nicolas
- Monney Patrick
- Overney Adrian
- Reynaud Jérôme

2.2.9 Absentéisme moyen

5.39% des journées de travail (4.42% en 2016, 6.28% en 2015, 3.62% en 2014)

2.3 Agriculture

2.3.1 Production végétale

Les rendements pour la culture des céréales peuvent, de manière générale, être qualifiés de bons. Comme pour les cultures fruitières, pour lesquelles environ 70% de la récolte a été détruite par les gels tardifs, la conduite des cultures a été difficile. Les rendements des betteraves sucrières peuvent également être considérés comme bons, par contre le taux en sucre, avec 16.4%, est plutôt décevant eu égard à nos attentes. Cela est dû aux attaques de la teigne de la

betterave, un nouveau nuisible. Cette teigne détruit les feuilles de la betterave sucrière qui doit en produire de nouvelles, induisant ainsi une mobilisation d'énergie, énergie qui vient du sucre contenue dans la betterave !

La première coupe de foin a déjà pu être rentrée durant la première moitié du mois d'avril. Les rendements ont été petits mais la qualité excellente. Sur les prairies artificielles, nous avons pu effectuer 5 coupes. Les nouvelles prairies mises en place ont par

contre souffert du manque de précipitations et certaines d'entre elles devront à nouveau être semées.

2.3.2 Production animale

La production laitière par vache a légèrement augmenté par rapport à l'année précédente, pour atteindre un taux de 7'665 kg par tête. Cela avec un taux de matière grasse plus élevé et un taux en matière protéique constant. Le paramètre pour la santé des pis, était très bas : 80'000 cellules. Les stratégies de tarissements et de soins des mammites mises en place pour répondre aux conditions STAR (programme de lutte contre les résistances des bactéries aux antibiotiques) n'ont pas porté un préjudice significatif à la qualité du lait et des mamelles. A l'avenir, il faudra être très attentif par rapport aux staphylococcus aureus.

41 bovins ont été livrés à notre propre boucherie pour nos besoins internes.

En comparaison avec les années précédentes, notre pension de poulains est complète et nous avons dû refuser plusieurs demandes. Le projet transport des ordures est opérationnel. Le prochain défi est de le faire vivre sur la durée avec une certaine régularité.

S'agissant de la saison d'estivage, 2017 a également été positive. Grâce à la météorologie sèche, nous n'avons pas connu de problèmes d'onglons chez les génisses. Un effort particulier a été mis sur l'entretien des chalets d'alpages et aux pâturages.

Malheureusement, les prix des porcs ne se sont pas améliorés par rapport à l'année précédente. Au total 1'224 porcs d'engraissement ont été vendus. Les nouvelles normes de la protection des animaux pour l'élevage porcin ont pu être mises en place avec succès. Celles-ci entrent en vigueur à partir de 2018 et concernent principalement le nombre d'animaux par box et la mise à disposition de paille longue pour les truies allaitantes.

2.3.3 Cultures maraîchères

L'exploitation des cultures maraîchères a principalement été marquée par de grands changements au niveau du personnel. En l'espace d'une année, 4 collaborateurs sur 7 ont rejoint le team. S'ajoutent les absences dues à des formations qui ont fortement mis à l'épreuve la bonne marche des cultures.

Sur notre exploitation maraîchère, nous cultivons 35 différentes sortes de légumes. Ceux-ci vont de « a » comme aubergine à « z » comme zucchini ! La culture des asperges peut également être mise à l'honneur avec des chiffres impressionnants : en tout, avec un

travail nécessitant 2'500 heures, 188'000 tiges d'asperges pour un poids total de 9'500 kg ont pu être récoltées. Beaucoup d'heures de travail ont été nécessaires à l'arrosage des cultures suite au manque de précipitations.

2.3.4 Resocialisation

Pour l'année rapportée, le mot clé de la division agriculture était « le détenu au centre ». Pour ce faire, nous avons créé une check-list qui sert lors de l'arrivée d'un nouveau détenu dans le secteur et mis en place des évaluations de chaque détenu sur la base d'objectifs.



La mise à disposition de photos, qui nous ont été transmises par un service social international, nous a apporté beaucoup de satisfaction. En effet, sur ces clichés un ex-détenu est représenté : il a monté un petit élevage porcin ainsi qu'une pisciculture. Ce détenu avait travaillé aux équipes agricoles, où il avait appris à construire un étang, puis à la porcherie où il avait fait connaissance avec l'élevage porcin. Ce genre d'exemple nous montre que nous nous trouvons sur le bon chemin pour la réinsertion !

2.3.5 Avenir

Nous allons continuer à prêter un œil attentif à la resocialisation des détenus. Les différents secteurs de la division agriculture ont pour mission de se présenter afin de faciliter la tâche aux responsables des attributions au travail. Nous souhaitons également trouver des places de travail occupationnel pour des détenus avec des capacités physiques et psychiques réduites.

Dans la production végétale, les thèmes de la santé du sol et de la diminution de l'utilisation des herbicides

seront centraux. Dans la production animale, les stratégies pour la lutte contre les résistances aux antibiotiques constitueront un défi particulier. Dans

les cultures maraîchères, la conversion au mode de production bio sera le thème principal.

2.4 Finances

2.4.1 Compte de résultats

a) En général

Compte de fonctionnement	Comptes 2017	Budget 2017	Comptes 2016
Total des charges	28'225'033	28'023'110	28'412'469
Total des revenus	-25'951'227	-25'002'500	-25'237'150
Excédent de charges	2'273'806	3'020'610	3'175'319

Après bouclement, ce compte révèle un excédent de charges de Fr. 2'273'806.- inférieur à l'excédent de charges budgétisé de Fr. 746'804.- (-24%) et inférieur à l'excédent de charges 2016 (-28%).

b) Charges

Les charges sont supérieures de Fr. 575'786.- (+2%) par rapport à celles budgétisées.

Des dépassements sont à constater dans les comptes relatifs aux traitements pour l'intégration de jeunes sans emploi, aux prestations diverses pour le personnel, aux matières premières, aux cotisations pour la formation en prison, à l'achat de véhicules, aux taxes d'épuration de l'eau, aux prestations de service par les tiers, aux transports, aux déplacements, au matériel informatique. Une partie de ces dépenses supplémentaires a fait l'objet d'une couverture par des crédits complémentaires.

Un dépassement est également à relever dans le traitement du personnel à cause des heures supplémentaires et du personnel absent qu'il a fallu remplacer.

En revanche, les charges ont été moindres pour les frais de formation, le carburant, l'achat de mobilier,

les frais du bétail, les frais des télécommunications, les impôts sur les véhicules, les améliorations foncières, la construction d'immeubles et surtout pour les amortissements.

Des reports de crédits de 2017 sur 2018 pour un montant total de Fr. 188'000.- ont été réalisés pour les achats de véhicules, de vêtements et les travaux informatiques par des tiers.

c) Revenus

Les revenus sont supérieurs de Fr. 948'727.- (+3%) par rapport à ceux budgétisés.

Ces revenus supplémentaires s'expliquent principalement par l'octroi de subventions de l'OFJ pour des travaux de rénovation et d'amélioration réalisés par le personnel et les détenus aux bâtiments (+ Fr. 697'613.- de subventions en plus par rapport au budget). Les revenus ont également été supérieurs à ceux budgétisés pour la récupération des frais de détention et les prestations de service pour des tiers. Ils ont par contre été inférieurs pour les ventes de bétail, la vente d'eau, les indemnités journalières de l'assurance accidents et pour les locations.

2.4.2 Compte des investissements

a) En général

Compte des investissements	Comptes 2017	Budget 2017	Comptes 2016
Total des dépenses	556'197	1'700'000	1'532'977
Total des recettes	-5'759'323	-710'000	-520'560
Excédent de dépenses		990'000	1'012'417
Excédent de recettes	-5'203'126		

Après bouclage, le compte des investissements montre un excédent de recettes de Fr. 5'203'126.-.

b) Dépenses

Les dépenses d'investissements sont inférieures de Fr. 1'143'803.- par rapport au budget.

Des reports de crédits de 2017 sur 2018 pour un montant total de Fr. 772'360.- ont été réalisés pour l'agrandissement du Pavillon, le dépôt économat du Pavillon, le concept de sécurité, le bâtiment du moulin et l'étable pour le jeune bétail.

c) Recettes

La Confédération a versé des subventions à hauteur de

Fr. 5'759'323.-, soit Fr. 5'049'323.- de plus que prévu dans le budget. Ces recettes supplémentaires s'expliquent par le fait que plusieurs décomptes finaux de paquets d'objets subventionnés ont été réalisés en 2017.

Ce montant est malheureusement erroné. En effet, un montant de Fr. 1'599'491.- a été comptabilisé à double. En réalité, le résultat du compte des investissements devrait présenter un excédent de recettes de Fr. 3'603'635.-. Une écriture de correction sera passée sur l'exercice 2018 en dépense. Une remarque sera également ajoutée au justificatif des comptes 2018.

2.5 Sécurité et constructions

Le **secteur sécurité** est chargé du maintien de la sûreté et de l'ordre au sein de l'ensemble de l'Etablissement. Le **secteur constructions** se consacre à l'important patrimoine immobilier des EB. Il construit, transforme, rénove et entretient les diverses constructions,

infrastructures et superstructures disséminées sur son territoire. Les ateliers sécurisés font partie du secteur constructions. Ces deux entités sont formées de plusieurs sous-secteurs.

2.5.1 Secteur sécurité

Centrale de sécurité : opérationnelle durant toute l'année 24 heures sur 24, 4 centralistes, à tour de rôle, durant les heures de bureau assurent sa permanence et son bon fonctionnement et, dans l'enchaînement, par les brigades et les gardes de nuit.

Service de brigades : 72 agents de détention travaillant en parallèle dans les divers secteurs des EB, répartis en 6 brigades, assument, selon un tournus (2 semaines, horaire normal, 1 semaine, service de brigade le matin ou l'après-midi), la surveillance et la sécurité durant toute la semaine de la Centrale, du BC, de l'EAP, du Pavillon et du Foyer la Sapinière. Formant 2 groupes, sous la responsabilité des chefs de brigades, pas moins de 24 personnes se répartissent journalièrement les diverses responsabilités.

Gardes de jour : en milieu ouvert, 2 gardes de jour, avec chien assurent la surveillance périphérique du domaine. Cette activité sera supprimée dès la mise en fonction du nouveau poste avancé.

Gardes de nuit : 11 personnes dont 7 conducteurs de chiens, plus 1 personne externe pour la Sapinière, sur

la base d'un programme prédéfini, s'emploient à la surveillance globale et la sécurité du territoire de Bellechasse toutes les nuits. Remarque : durant 6 mois, il n'y eut que 10 gardes de nuit, épaulés par Protect' Service.

Service du feu : issu du personnel, formé de 44 sapeurs-pompiers dont 17 officiers et sous-officiers, il assume en priorité le sauvetage, l'évacuation et la sécurisation des détenus, des employés, des animaux domestiques et protège et préserve le patrimoine immobilier des EB.

12 personnes sont porteuses d'appareils respiratoires (PR), équipement indispensable dans ce milieu très sensible et à haut risque. Le service du feu des EB collabore avec le corps intercommunal du Vully fribourgeois.

Conclusion : le secteur sécurité, malgré la diversité et complexité des tâches, s'acquitte de manière optimale de son rôle.

2.5.2 Secteur constructions

Parc immobilier des EB : localisé principalement dans la plaine des Grands Marais, il comprend actuellement 65 bâtiments à usages multiples érigés sur le territoire des communes du Mont-Vully (Bellechasse, Péage et Chablais, 47 bâtiments) et de Galmiz (La Sapinière, les Vernes et Lugnorenmoos, 18 bâtisses).

En complément, 12 chalets d'alpage, sont situés dans les Préalpes fribourgeoises, sur le territoire des communes de Châtel-St-Denis et Semsales.

L'ensemble des 77 immeubles, propriétés des EB, représentent actuellement une valeur ECAB de Fr. 118'123'000.-.

Subventions : la Confédération, par l'intermédiaire de l'Office fédéral de la justice (OFJ), subventionne les différentes réalisations reconnues indispensables à l'occupation et à la formation des détenus.

Concernant le paiement de subventions, l'année 2017 peut être considérée comme exceptionnelle. Elle coïncide avec le bouclage de nombreux décomptes finaux qui provenaient pour la plupart du dépôt de plusieurs « paquets » de demandes de subvention, projets qui dataient pour certains entre les années 1987-1998 et qui ont évolué avec le temps.

Il faut relever que grâce au dépôt global de nombreux projets (paquets 1 à 4), il a permis aux EB de bénéficier d'un taux de subvention de 50% au lieu du taux actuel de 35%.

Pour cette année remarquable et inhabituelle, les subventions versées par l'OFJ se montent à plus de Fr. 5'000'000.-. Elles comprennent les paiements du solde de subvention provenant du décompte final de l'EAP (Fr. 1'600'000.-), des décomptes finaux de l'Aile des cellules du Pavillon, de la construction de la nouvelle serre à la Sapinière (Fr. 530'000.-), du solde des décomptes finaux (45 objets) des paquets de subvention 1 à 4 (Fr. 2'040'000.-) et pour terminer d'un acompte du paquet de subvention 6 (Fr. 835'000.-).

Lors du bouclage définitif de ces nombreux dossiers, il est à relever la très bonne collaboration qui a prévalu entre les EB et l'Office fédéral de la justice.

Après le bouclage définitif des subventions de ces « anciens » dossiers, pour votre information, une récapitulation des **subventions perçues de 1987 à 2017**, soit sur une durée de **30 ans**, présente le bilan suivant :

52 objets concernés ;

total du montant des décomptes finaux :

Fr. 80'420'000.- ;

total des frais reconnus : **Fr. 71'300'000.- ;**

taux de subvention variables entre 35 et 50%, soit un taux moyen d'environ **43%** ;

total des subventions perçues : **Fr. 30'776'000.- ;**

subvention moyenne annuelle perçue :

Fr. 1'000'000.-.

En résumé, la répartition des investissements, grâce à la contribution de l'OFJ, à la participation active du secteur construction (agents de détention accompagnés des détenus), peut être interprétée de la manière suivante.

Pour 100 francs investis sur le site des EB, Fr. 38.- résultent des subventions fédérales, Fr. 25.- proviennent des propres travaux, le solde, soit Fr. 37.-, est à la charge de l'Etat de Fribourg.

L'annonce de nouveaux dossiers de demandes de subventions à l'OFJ se poursuit selon les études de besoins et les projets. Le taux de subvention octroyé par la Confédération est actuellement de 35%.

Organisation du secteur constructions :

bureau technique : planification et organisation générale des projets, des travaux de construction, de transformation et de réfection, des infrastructures. Gestion des subventions fédérales (demandes de subventions, demandes d'acomptes, décomptes finaux), etc.

Secteur constructions : formé de nombreuses « petites entreprises de construction » et sous la responsabilité de 16 agents de détention artisans, le secteur construction occupe journalièrement jusqu'à 30 détenus.

Secteur garage : assure annuellement l'entretien et la maintenance du parc de véhicules et machines des EB, soit plus de 100 engins. 2 agents de détention mécaniciens, accompagnés en moyenne par 3 ou 4 détenus, travaillent dans ce secteur.

Secteur ateliers sécurisés BC et EAP : l'organisation et la surveillance du secteur ateliers sécurisés et de la buanderie / lingerie sont confiées à environ 16 agents de détention ; les divers ateliers sont occupés quotidiennement par environ 90 détenus.

2.5.3 Principaux travaux de construction et projets exécutés ou en cours ou à exécuter

Concept de sécurité EB 2025 : Projet ABEL

Agrandissement de Bellechasse :

En vue de la réalisation de la première étape de la stratégie de la planification pénitentiaire 2016-2026 (rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil), un message présentant la demande d'un crédit d'étude a été soumis au Grand Conseil. Le projet de décret portait sur un crédit de Fr. 1'550'000.-. Il devra permettre l'étude d'une extension des Etablissements de Bellechasse, de la construction d'un centre médical et d'un atelier sécurisé.

Par décret du 17 juin 2016, le Grand Conseil du canton de Fribourg a accepté à une large majorité un crédit d'étude de Fr. 1'550'000.-.

Le programme des locaux a été établi par les EB, le Service des bâtiments (SBat) et un architecte mandaté. Un coût d'investissement a été élaboré et le montant global prévisible du coût des travaux se monte à Fr. 19'845'000.-, dont Fr. 13'900'000.- à la charge du canton. Ce projet, selon les règles en vigueur, a été annoncé à l'OFJ. Sous réserve de la présentation des phases suivantes, du projet définitif et de l'acceptation du crédit de construction par le Grand Conseil du canton de Fribourg, une décision définitive de l'OFJ sera rendue.

Concernant la poursuite de l'étude et durant l'année 2017, l'architecte mandaté, en collaboration avec les EB et le SBat a étudié l'avant-projet de l'agrandissement des EB.

Par souci de clarté, l'avant-projet a été scindé en plusieurs objets spécifiques :

- ABEL 1 Transformation Pavillon ;
- ABEL 2 Ateliers ;
- ABEL 3 Extensions Pavillon ;
- ABEL 4 Centre médical.

En ce début d'année 2018, l'étude de ces divers projets se poursuit.

Sécurité périphérique : la réalisation de l'ensemble du concept de sécurité mis en place est en voie d'achèvement.

La réalisation des travaux sécuritaires s'exécute par phases. La pose de clôtures de sécurité, de portails et les travaux d'infrastructures souterraines, à quelques exceptions près sont terminés.

Les travaux de déplacement de la place de sports se sont poursuivis, le terrain de foot sera opérationnel au

printemps 2018, une piste finlandaise entoure ce terrain. Idem pour l'aménagement des places annexes (terrains de basket, volleyball et divers équipements).

La construction de la **Centrale avancée 320**, faisant partie intégrante du concept de sécurité est achevée, elle sera opérationnelle dans le courant janvier 2018. Ces travaux ont été exécutés partiellement par les EB.

Ce dossier fait partie du paquet de 6 demandes de subventions. Sur la base du devis et du descriptif, l'allocation d'une subvention par la Confédération au taux de 35% a été acceptée (montant donnant droit à la subvention pour le concept de sécurité, Fr. 3'400'000.-, subvention provisoire octroyée, près de Fr. 1'200'000.-). A ce jour et en fonction de l'avancement des travaux, des acomptes de Fr. 960'000.- ont été versés par l'OFJ.

Autres projets

Bâtiment cellulaire 302, ailes des cellules : il y a quelques années, entre 1989 et 1998, les travaux du réaménagement complet, notamment de l'aile des cellules ont été effectués par les EB. Après toutes ces années d'utilisation, une rénovation des cellules est devenue indispensable. Couloir après couloir, les travaux se poursuivent et seront exécutés au fur et à mesure ces prochaines années. Les travaux de réfection sont effectués par le secteur construction.

Bâtiment administratif 366 : fabrication et changement des fenêtres au rez-de-chaussée.

Bâtiment Moulin 324 : les travaux d'aménagement du local du feu, intégré à ce bâtiment sont terminés. Désormais, le Service du feu bénéficie de locaux modernes et adaptés. Les EB bénéficieront d'une subvention de l'ECAB d'environ Fr. 60'000.-.

Dans le courant de cette année, en parallèle de la fin des travaux d'aménagement du local du feu, le grand bâtiment du Moulin comprenant plusieurs secteurs d'activité (moulin, boucherie, dépôts divers, local du feu, etc.) a subi un important lifting au niveau de l'enveloppe extérieure du bâtiment. Les travaux exécutés, en partie par des entreprises externes et partiellement par le secteur construction des EB sont la réfection totale de la toiture, des façades, le changement du solde des fenêtres, etc. En parallèle, réfection du monte-charge et rénovation de diverses places extérieures.

Hangar machines agricoles 313 : après la mise à l'enquête de ce bâtiment en septembre 2016, le permis de construire a été délivré en février 2017. Les travaux de construction ont débuté au printemps et ont été

exécutés conjointement par le secteur construction des EB et par diverses entreprises extérieures. Les travaux sont terminés et le couvert mis à disposition du secteur agricole en fin d'année. Ce bâtiment est subventionné par l'OFJ et fait partie du paquet 6 de demande de subventions.

Bâtiment de l'agriculture 362 : poursuite, par phase, des travaux d'aménagements intérieurs et de l'isolation et des revêtements de façades. Ce bâtiment est subventionné par l'OFJ et fait partie du paquet 6 de demandes de subventions.

Travaux d'entretien en général : en parallèle des autres travaux et activités, exécution des divers et nombreux travaux de suivis, d'entretiens et de maintenance courants pour, en général, l'ensemble des bâtiments et des infrastructures, et en particulier, le biogaz, le réseau d'adduction d'eau (remplacement de la conduite de raccordement d'eau à la Sapinière d'une longueur de 500 mètres), le réseau d'eaux usées (fin des travaux à la station de pompage), le réseau routier et les places (principalement l'aménagement de l'entrée de Bellechasse et des alentours de la Centrale avancée), le réseau électrique, le réseau de drainage secteur aéroport, etc.

Alpages : des travaux de réfection de la Pudze d'en Haut, principalement au niveau structurel de la charpente ont été effectués. Année après année, poursuite des travaux d'entretien et de maintenance

des chemins et de l'adduction d'eau, idem pour l'ensemble des chalets.

Conclusion : tenant compte des contingences liées aux mesures de surveillance, à l'encadrement, à la formation professionnelle et enfin, à la population carcérale qui comprend des niveaux d'aptitude très différenciés de productivité et de savoir-faire, les travaux se sont poursuivis durant toute l'année de manière soutenue.

De plus, la diversité des tâches entreprises exige une polyvalence qui trouve son avantage dans l'utilisation des compétences des détenus à de nombreux niveaux.

Année après année, le secteur constructions assure la construction et l'entretien des bâtiments et des infrastructures des EB. Par ses prestations, il contribue sensiblement à alléger la charge financière de l'Etat.

Le chapitre Subventions fédérales, avec un apport de subventions moyen annuel d'environ Fr. 1'000'000.- en apporte la preuve. Le maintien de ce système de travail et de cette philosophie, unique en Suisse, en place et fonctionnant depuis de nombreuses années doit absolument être conservé.

L'ensemble des travaux effectués démontre notre volonté de préserver et d'améliorer notre cadre de travail et notre patrimoine dans le respect des hommes et de notre environnement.

2.5.4 Activités des ateliers internes sécurisés BC et EAP

Ateliers BC et EAP secteur fermé : afin d'occuper les 90 détenus affectés aux ateliers, de nombreuses activités leur sont proposées, débitage et confection de bougies finlandaises ; exécution de cartons de bûchettes de bois ; montage et/ou réparation de palettes en bois ; etc. Des travaux en relation avec le métal sont exécutés pour une entreprise. L'atelier créatif poursuit son développement avec la fabrication d'articles de décoration, principalement pour les fêtes de Noël, mais aussi des boîtes de yass personnalisées, des poya, etc.

En parallèle, divers autres travaux de nettoyage, de recyclage, d'assemblage et de montage de pièces spécifiques sont exécutés. Il y a aussi la poursuite du concept de dessiccation de fruits et légumes et la mise en place d'un nouvel atelier de biscuiterie (produits fribourgeois). Pour mettre en valeur les nombreux produits proposés, nous participons à divers marchés régionaux. Une partie de ces produits peuvent être

commandés par l'intermédiaire du site internet de Bellechasse www.bellechasse.ch.

Dans l'atelier **buanderie** : lavage, entretien du linge et répartition des trousseaux pour les détenus et les divers secteurs des EB.

Conclusion : pour les responsables de ce secteur, même si les activités exercées sont assez variées, la recherche de nouveaux projets et de nouveaux partenaires n'est pas évidente et constitue un défi permanent.

Les nombreuses activités exercées par les ateliers sécurisés internes, dans des conditions difficiles, démontrent qu'à force de persuasion, de motivation et d'encouragement, des résultats sont possibles. Les activités effectuées servent très bien les objectifs de formation et de réinsertion des détenus par le travail et la mise en valeur de leurs aptitudes.

2.5.5 Activités diverses

Hygiène et sécurité (CHS) : appuyée ponctuellement par un représentant du Service du personnel et d'organisation (SPO) et du soutien d'un spécialiste, la commission formée de 6 personnes provenant de divers secteurs des EB poursuit ses activités sur la base du concept de base mis en place. Il applique, fait appliquer et informe le personnel sur les normes en

vigueur, comme par exemple la définition de la mise en place des priorités suite aux identifications des risques sur les places de travail, etc. De plus, une journée de formation a été organisée à l'intention des artisans et agriculteurs sur 2 thèmes distincts.

2.6 Message de l'Aumônerie des EB par M. Joël Biemann (M. A. Batbout, A. Hess)

Le présent texte est rédigé à partir des rapports respectifs fournis par l'Imam Mohamed Ali Batbout, le Pasteur Andreas Hess et l'aumônier catholique Joël Biemann, tous trois actifs au sein des Etablissements pénitentiaires de Bellechasse (EB).

Les activités assumées peuvent être résumées de la manière suivante :

visites régulières aux EB en faveur des détenus et du personnel, afin de répondre aux besoins spirituels des uns et des autres (entretiens d'aumônerie, consultation concernant la vie de tous les jours, accompagnement suivi de certains détenus, orientation, guidance spirituelle, prières communes, etc.).

Imam à Bellechasse, Mohamed Ali Batbout relève qu'il importe :

- d'éviter toute sorte de tensions entre détenus et membres du personnel, lorsqu'il s'agit d'aborder des questions en lien avec la pratique de la religion ;
- de favoriser une intégration constructive des détenus de confession musulmane, en mettant l'accent sur l'importance des valeurs communes ;
- de prévenir et anticiper les dérapages et la radicalisation.

De manière générale, Mohamed Ali Batbout estime que le travail mené au profit des détenus de confession musulmane est satisfaisant. Il déplore toutefois le manque de constance du suivi surtout envers des personnes qui, parfois, sont profondément déstabilisées et présentent un risque non négligeable en termes de dérapage. Et l'Imam de s'interroger : conviendrait-il de modifier notre action en termes de fréquence, type de suivi « ciblé », afin d'atteindre des objectifs mesurables ?

L'Imam se réjouit des rencontres formelles vécues, au cours de l'année écoulée, avec le personnel des EB. Cela lui a permis d'expliquer ses approche et concept, ainsi que de répondre de manière concrète aux questions et problèmes qu'affrontent les collaborateurs face à des demandes, parfois incessantes, de certains détenus en lien avec la pratique de leur foi.

Mohamed Ali Batbout a aussi assuré l'accompagnement de collaborateurs en formation, notamment en lien avec l'élaboration des travaux de fin de formation. A titre d'exemple, cela lui a permis de répondre directement aux questions d'un collaborateur, processus fructueux qui s'est soldé par une brillante réussite, amplement méritée par l'intéressé.

Des temps de prière en groupes sont régulièrement vécus. L'Imam dirige, de manière hebdomadaire, la prière du vendredi en deux endroits (BC et Sapinière). L'aumônier catholique organise des liturgies de la parole et des messes en bien des samedis matins. S'agissant des messes de Noël et de Pâques, leur réalisation résulte d'une collaboration entre aumôniers des Eglises évangélique réformée et catholique.

Aumônier catholique, Joël Biemann anime des groupes de partage à partir de la lecture de textes bibliques.

Il a aussi l'occasion d'établir des liens entre détenus et personnes extérieures aux EB de diverses manières :

- des intentions de prière formulées par des détenus ont été confiées à une communauté religieuse et un groupe de prière de Bulle ;
- des habitants de cette même ville ont acheté des chapelets à offrir à des détenus, par l'intermédiaire de l'aumônier ;

- des messages d'enfants (écrits et dessins), élaborés lors d'une célébration vécue à Marly, ont été mis à disposition des détenus ayant participé à la messe de Noël, aux EB ;
- une dame de Bulle a eu l'occasion d'engager un échange épistolaire avec l'un ou l'autre détenu ;
- Monsieur Jean-Claude Ayer, diacre et ancien aumônier aux EB, a animé, à deux reprises, une liturgie de la parole ;
- agenda et calendriers 2018 ont été récoltés par l'aumônier en Gruyère et ailleurs, puis mis à disposition des détenus ;
- l'aumônier a répondu à une interview parue dans le bulletin paroissial « L'Essentiel » de l'Unité pastorale Notre-Dame de Compassion (ensemble de paroisses recouvrant une grande partie de la Gruyère) ; l'article a été illustré par la photographie d'une peinture, œuvre d'un détenu.

Imam et aumôniers chrétiens participent au rapport annuel de coordination avec la Direction des EB.

Des formations continues sont suivies. Aumônier protestant, Andreas Hess mentionne sa participation à des journées intitulées respectivement « Contexte socioculturel et prise en charge des détenus issus des Balkans » (le 29 août 2017) et « Radicalisation en milieu pénitentiaire : profils, processus et mécanisme de gestion » (les 9 mai et 14 novembre 2017). Joël Biemann a vécu une retraite de deux jours, les 15 et 16 novembre 2017, consacrés au thème « Vérité – Liberté, la vérité nous libère-t-elle, véritablement ? Et en prison ? ».

Le pasteur Andreas Hess développe une analyse intitulée : « Ce n'est pas toi qui portes la racine, c'est la racine qui te porte » (Rom. 11:18)

C'est la loi qui est la racine portante du régime pénitentiaire. Par contre, le contact avec des détenus ayant une attitude psychique étonnante et étant soumis à l'art. 59 CP (petit internement), nous met dans une mauvaise passe. Ceci met à l'épreuve les agents de détention - et les aumôniers. Un regard critique sur des racines mourantes ...

« L'institut de droit pénal et de criminologie » de l'université de Berne a analysé une étude concernant

l'application du petit internement en Suisse. Selon cette étude, 75 cas de personnes détenues dans différents établissements pénitentiaires et dans des centres de mesures furent analysés de manière détaillée. Voici le résultat en résumé : il y règne un manque d'espace et l'arbitraire. Le comportement de certains cantons et de certaines institutions s'avère exemplaire envers les personnes concernées ; d'autres ne concèdent que de manière très restrictive un allègement de la peine. De cette étude il ressort : c'est souvent une question de chance qu'un condamné puisse profiter ou non d'une bonne thérapie, ou alors il disparaît des années durant dans les méandres du système, et ceci est dû à un retard thérapeutique, ou un manque de progrès obtenu par le détenu. De ce fait, les mesures sont continuellement prolongées.

L'étude bernoise évoque des cas qui démontrent que parfois le système pénal prédominant rend les condamnés encore plus malades qu'ils le sont déjà. Il arrive que des condamnés devraient être soignés dans une clinique psychiatrique, mais que des places de soins appropriées sont introuvables. Il arrive alors que ces détenus restent durant des années dans des pénitenciers où ils ne sont manifestement pas à leur place.

Le contact avec ces personnes représente un énorme défi pour le personnel pénitentiaire. Pour l'aumônier, il ne reste souvent que « l'accompagnement » de ces personnes et le partage du désespoir du personnel. Des perspectives durables ou des changements ne sont pas en vue. En tant qu'aumônier, je peux tenter de devenir « l'avocat de l'espérance » - une espérance demeurant utopique, vu la tendance sociale actuelle qui va vers un besoin de sécurité de plus en plus important.

Andreas Hess et Joël Biemann se réjouissent de leurs rencontres mutuelles, empreintes de qualité et d'échanges fraternels. Imam et aumôniers chrétiens sont unanimes quant à l'expression de leur reconnaissance à l'égard de la Direction et du personnel des EB, pour le professionnalisme manifesté, les collaborations aimables et la confiance témoignée.

3 Départ à la retraite de Monsieur Paul-André Morandi, directeur adjoint

M. Morandi, est arrivé aux EB le 1^{er} décembre 1989. Son poste : chef technique des constructions et membre de la direction.

Après avoir passé 14 années enrichissantes aux côtés de M. Nuoffer, directeur, il a, dès 2003 accompagné M. Tharin. En 2009, le départ de M. Hofmann a coïncidé avec sa nomination de directeur adjoint. En décembre 2011, après le départ de M. Tharin, il a assumé ad intérim la direction des Etablissements jusqu'à l'entrée en fonction, le 1^{er} juin 2012, du directeur actuel, M. Walter.

Durant sa carrière qui a duré 28 ans, dans le cadre du secteur constructions, sans oublier les travaux d'entretiens courants, il a géré pas moins de 52 projets symptomatiques des Etablissements. De plus, au niveau sécurité, il a mis en place la réalisation de plusieurs concepts et, en parallèle, le projet global de développement des Etablissements.

Le secteur ateliers internes l'a accaparé une bonne partie de son temps, principalement pour la recherche de nouveaux partenaires et de nouveaux projets. En parallèle de la gestion de ce secteur occupé par de nombreux détenus pas toujours respectueux, fiables et motivés, il a trouvé les mots justes, aussi bien pour les employés que pour les détenus, afin de les encourager dans une tâche pas toujours facile.

Depuis plusieurs années, il a aussi pris en charge le secteur sécurité. Par son entregent, sa façon d'être, sa sensibilité, son calme et son feeling, il a géré et solutionné toutes sortes de problèmes. Il a partagé et fait profiter de ses expériences les agents de détention. L'aspect humain est toujours resté au centre de ses préoccupations.

Le 1^{er} février 2018, il a pris une retraite anticipée. Durant toute sa carrière, il a contribué de manière remarquable à la bonne marche et au développement de cette institution. Les traces qu'il a laissées durant toutes ces années ne s'effaceront pas de sitôt et les « fragrances » qui ont jalonné son parcours aux EB continueront d'être présentes.

Nous lui souhaitons une belle et merveilleuse retraite remplie de nouveaux projets. Merci.

A la veille de sa retraite, et pour marquer ce départ, nous avons le plaisir de vous présenter le compte-rendu d'un entretien avec M. Paul-André Morandi.

Q : Quel est votre formation de base ?

R : J'étais technicien géomètre de formation avec de l'expérience dans le génie civil et la construction.

Q : Pourquoi avez-vous choisi de travailler aux EB ?

R : A l'époque, je m'interrogeais sur la suite de ma carrière professionnelle et quel chemin je pourrais prendre. Un jour, j'ai répondu à une annonce dans laquelle les EB cherchaient un chef technique, membre de la direction, avec pour travail l'entretien et la construction des 80 bâtiments et des infrastructures. Ces activités m'ont tout de suite attiré et intéressé. L'aspect « pénitencier » dans un premier temps n'était pas primordial pour moi. Ma candidature a été acceptée.

Q : Quels sont les grands projets sur lesquels vous avez travaillé et quels sont ceux qui vous ont le plus marqué ?

R : Rétrospectivement, étant chef des constructions aux EB, de nombreux projets ont été menés à bien. Je suis arrivé aux EB en 1990, à la fin des travaux de l'annexe du BC qui coïncidait avec le début de la transformation du Bâtiment cellulaire. Ces deux objets, sous l'aspect financier étaient estimés à plus de Fr. 17'000'000.-. Après la construction de l'Annexe, le projet consistait à agrandir toutes les cellules du BC selon les normes en vigueur. Le projet a duré environ 8 ans. Par la suite, il y a eu les premiers travaux de transformation du Pavillon et de la cuisine.

Le projet « AGREB 2000 » consistait à faire l'inventaire de toutes les infrastructures agricoles. L'objectif était de planifier

l'ensemble des projets futurs sur la base d'un plan d'évolution concret. Ce concept, afin qu'il soit subventionné, a été déposé auprès de l'Office fédéral de la justice. C'est ainsi que de magnifiques projets ont pu prendre forme, comme la construction de l'étable des vaches laitières, de la nouvelle porcherie et du nouveau séchoir à foin.

D'autres projets concernant les artisans ont été réalisés. La construction du garage ateliers ainsi que la transformation de la colonie en centre artisanal pour les maçons, les menuisiers, les peintres et les électriciens.

Une tâche particulière était l'entretien des chalets d'alpage en réaménageant les chalets de la Pudze, de l'Incrota, de Villars et de La Chaux.

Au début des années 90, nous avons déjà le souci de l'environnement. Un concept global de production de la chaleur avec des copeaux de bois a été mis en place. Ainsi, durant toutes ces années, nous avons pu construire un réseau de conduite à distance permettant de chauffer l'ensemble des bâtiments des EB. En 2012, une installation de biogaz a été planifiée et construite. De telle manière que nous pouvons aujourd'hui produire le 80% de l'énergie électrique consommée sur le domaine des EB. Nous récupérons aussi l'équivalent de 30% de l'énergie thermique consommée. Celle-ci est réinjectée dans le réseau de distribution.

Pour compléter la production d'énergie électrique, nous avons posé un peu moins de 1'000 m² de panneaux solaires photovoltaïques et thermiques sur les toits de la Porcherie, de l'EAP, du Bâtiment administratif et des bâtiments agricoles 361 et 362. Nous avons même construit des panneaux solaires thermiques dans nos ateliers avec l'aide des détenus. Ils ont été posés sur les toitures des EAP et de la porcherie.

Du côté sécurité, dès 1991, suite à divers problèmes et notamment l'agression d'un garde de nuit, un premier concept de sécurité a été mis en place. Par la suite, en 2002, une actualisation de ce concept a été effectuée. Depuis lors, tenant compte de certaines tendances eu égard à l'évolution

de la société et de la politique pénale, des changements au niveau de la population carcérale se sont confirmés. Pour remédier à cette évolution, une nouvelle étude « Projet EB 2025 – Concept de sécurité » a été étudiée. Il détaille le développement du site de Bellechasse aussi bien du côté sécurité globale que des projets de développement futur du site, Unité thérapeutique (UTE), Agrandissement de Bellechasse (ABEL), etc.

Depuis les débuts de Bellechasse en 1898, une philosophie de constructions unique en Suisse a été mise en place et est toujours présente à ce jour à Bellechasse. Elle consiste à construire, à adapter et à entretenir notre patrimoine, en faisant participer les détenus à ces diverses activités. Durant ces 30 dernières années, on a réussi à effectuer des travaux d'une valeur de plus de 80 millions de francs. C'est ainsi que l'ensemble des bâtiments ont été transformés, assainis et rénovés et que d'autres ont été construits ou démolis.

Q Quels sont les plus grands changements vécus ici par rapport à l'évolution des détenus ?

R Il y a eu beaucoup de changements. Dans les années 1990, arrivées des détenus d'Amérique du Sud. En 2000, celles des Balkans et, vers 2010, arrivées des Africains du nord. Un grand mélange de cultures avec lesquelles il a fallu s'adapter. Un grand mélange de personnes différentes avec lesquelles il a été nécessaire d'apprendre à communiquer et à gérer, ce qui a nécessité de grandes capacités de remise en question de la part du personnel. Faire preuve de sensibilité, les accompagner et les encadrer.

Q Comment se passait le contact avec le détenu ?

R Au fil des années, j'ai développé une certaine sensibilité par rapport à l'aspect humain, j'ai essayé à chaque fois de voir les bons côtés chez les gens. J'ai ainsi acquis un certain feeling, une certaine aisance dans la gestion des détenus.

Q Comment décririez-vous les EB ?

R C'est et ça reste en premier lieu une prison, avec, vis-à-vis des détenus, l'aspect humain

au centre de la problématique. Il comprend la réinsertion, le respect de la personne, la formation et la gestion disciplinaire en cas de problème. Cela signifie qu'il faut employer les mots justes avec la bonne intonation pour que le détenu soit réceptif. Rien à voir avec la prison que la plupart des gens s'imaginent : menottes, bruit des clés, des portes, cris des détenus, promiscuité, répression, etc.

Valeur des EB :

croire dans le potentiel de tout le monde, aussi bien des employés que des détenus, ce qui induit qu'il faut chercher et voir la richesse de chacun. Il faut aussi voir le verre à moitié plein et non à moitié vide.

Fierté :

c'est l'image globale de Bellechasse et de sa fantastique évolution. C'est de se promener dans les couloirs cellulaires et de voir la propreté des locaux. Ça veut dire que l'on a réussi à faire comprendre aux détenus qu'ici c'est chez eux, qu'ils respectent les lieux et leur espace privatif. C'est aussi les valeurs

que nous avons réussi à inculquer et à partager avec les détenus. Ces aspects les aideront très certainement pour leur réinsertion dans la société.

Q Avez-vous un projet pour la retraite ?

R Un projet qui me tient à cœur, le « camion du bonheur », aventure humanitaire avec comme but, amener le camion et son contenu dans le tiers-monde.

Q Quels conseils donneriez-vous à un jeune surveillant vis-à-vis d'un détenu ?

R Faire preuve d'empathie, croire en l'autre sans tomber dans l'émotionnel, l'écouter mais toujours garder du recul.

Q Que souhaiteriez-vous pour l'avenir des EB ?

R Que la philosophie et la culture de Bellechasse puissent perdurer dans le temps tout en sachant qu'on peut toujours faire mieux, sans oublier que tout ce qui a été réalisé n'était pas faux.



4 Remerciements

Au terme de ce rapport, la commission administrative tient à remercier la direction, le personnel et les collaboratrices et collaborateurs bénévoles, ainsi que les détenus, qui ont contribué à la bonne marche des Etablissements.

Le présent rapport a été adopté par la commission administrative le 5 mars 2018.

Le Président

Le Directeur

Maurice Ropraz,
Conseiller d'Etat

Franz Walter

